
COMMUNE DE PEYROULES

DELIBERATION N°2020-77

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 Avril 1884.

Séance du 12 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le samedi douze décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de Peyroules, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric CLUET, Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

VOTE
A l'unanimité
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Frédéric CLUET, Roger FUNEL, Vanessa SEBASTIANI-MAYFFRE, Claude GUERIN, Dominique DECLERCQ, Éric DUMÉZ, André GALFRE, Gérard BOUIX, Cécile FRIGENZA
Excusées : Lise HAULBERT
Absent : Laurent CARTON
Pouvoir : Lise HAULBERT a donné procuration à Frédéric CLUET
Secrétaire de séance : Mme Cécile FRIGENZA

Objet : *Tarifs du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour la Commune d'augmenter pour l'année 2021, les tarifs du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif. En effet la Commune va devoir effectuer d'importants travaux à la station d'épuration de PEYROULES ainsi que sur le réseau de distribution d'eau potable des hameaux. Dans le cadre de son 11^{ème} Plan de Gestion, l'Agence de l'Eau demande aux collectivités qui souhaitent bénéficier d'aides financières sur leurs travaux, de fixer le prix de l'eau et de l'assainissement collectif à 1 € à minima. En augmentant ces tarifs, la Commune pourra ainsi prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs suivants :

Abonnement eau	30.00 €
Abonnement assainissement	30.00 €
Prix m3 eau	0.80 €
Prix m3 assainissement	0.80 €
Ouverture Bouche à clé	25,00 €
Fermeture Bouche à clé	25,00 €
Casse d'une bouche à clé par une personne extérieure au service technique de la mairie	1 500.00 €
Branchement sur le réseau de distribution de l'eau potable	Sur devis
Branchement sur le réseau d'assainissement collectif	Sur devis

L'exposé du Maire après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve** les nouveaux tarifs du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif, à l'unanimité
- **Décide** de mettre en application ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Frédéric CLUET

